



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

* Être titulaire du CAP Monteur.se en Installations Sanitaires ou du CAP Monteur.se en Installations Thermiques.

MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :

* Selon la qualification du candidat ;
* Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

OBJECTIFS :

Le Brevet Professionnel se prépare en 2 ans après un CAP et permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé (niveau Bac).

A l'issue de sa formation, le titulaire du BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire est capable de :

- Réaliser les réglages, les tests nécessaires et la mise en service d'une l'installation.
- Réaliser le diagnostic, la maintenance corrective de tout ou partie d'un système climatique et sanitaire,
- Organiser son intervention,
- Mettre en œuvre les réseaux fluidiques aux équipements.
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage.
- Valider un diplôme de niveau 4 (BP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Contrôle en Cours de formation et épreuves ponctuelles.

(Arrêté du 14 mars 2014 portant création de la spécialité « monteur en installations du génie climatique et sanitaire » du brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n° 0079 du 03 avril 2014) date d'enregistrement 07/03/2024 - Certifié par le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE - RNCP38726

- Possibilité de validation par blocs de compétences

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- * Lettre de candidature pour les apprentis de la MFR ou Entretien avec le Directeur pour les candidats extérieurs.
- * Remise du dossier d'inscription.
- * Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage.
- * Délais d'accès à la formation : de janvier à septembre.

TARIFS :

* **Coût de la formation** : gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2026 / 2027

• **Demi Pension** : 1131 € pour l'année
Participation OPCO : 195 €
(15 € par semaine x 13 semaines)

Reste à charge des familles :

936 € pour l'année, soit 72 € par semaine

• **Internat** : 2340 € pour l'année

Participation OPCO : 663 €
(24 € pour les nuitées + 27 € pour les repas
soit 51 € x 13 semaines)

Reste à charge des familles :

1 677 € pour l'année, soit 129 € par semaine

* **Frais d'adhésion à l'association** : 100 €

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- * Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap.
- * Référent H+ présent dans l'établissement.
- * Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 13 semaines en CFA x 2
- * 34 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

- * **Enseignement général** : 296 heures (expression, CMC, mathématiques, sciences, anglais)
- * **Enseignement professionnel** : 614 heures (technologie professionnelle et générale, travaux pratiques, alternance, dessin technique et lecture de plans)

soit 910 heures de formation

INDICATEURS 2025

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 87.5 % / Académie Lyon 81.4% (7 admis sur 8 présentés)
- * Taux de rupture 2025 : 0 %
- * Taux d'insertion 2025 :
 - Poursuite Etudes : 37.50 % - Emploi : 62.5%
- * Taux de satisfaction : (3/5 dans le métier)
 - Apprenants : 94 % / - Famille : 100 %
 - Entreprise : 100 %

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

Le BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure (1ère baccalauréat professionnel ou brevet professionnel ou BTS),
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : aucune

Autres possibilités de poursuite d'études : Brevet Professionnel :

Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air.

Monteur.se en Installations des systèmes énergétiques et climatiques,

BacPro :

Technicien.ne en installations des systèmes énergétiques et climatiques.

Brevet de Technicien Supérieur :
Bâtiment

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Hervé PUJADE WILL
(herve.pujade@mfr.asso.fr)